

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 107	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie, POUSSIN Virginie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
18 présents	
5 excusées avec pouvoir	
2 excusées sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 23	
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal en date du 16/11/2023	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire demande à ses collègues de bien vouloir formuler leurs éventuelles remarques sur le procès-verbal de séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 16 novembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2023.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 108	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 32</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 18 présents</p> <p>5 excusées avec pouvoir</p> <p>2 excusées sans pouvoir</p> <p>7 absents</p> <p>Nombre de votants : 23</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX)</p> <p><u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<p><u>Objets</u> : Fonds de concours Haut-Jura Arcade communauté</p>	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ</p>

M. le Maire expose :

Dans le cadre du pacte fiscal et financier, la communauté de communes s'est engagée à augmenter ses propres taux en lieu et place des communes afin de permettre le versement d'une subvention de fonctionnement aux communes adhérentes à hauteur du montant qu'aurait produit la hausse des taux communaux.

A ce titre, la Commune des Hauts de Bienne sollicite cette aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement pour financer des dépenses d'entretien et de maintenance du musée de la Lunette et des crèches collectives. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Maintenance musée	31 000 €	Arcade	66 687 €	49.99 %
Personnel entretien du musée	25 200 €			
Nettoyage vitres musée	5 600 €			
Maintenance crèche	8 100 €	Commune	66 713 €	50.01 %
Personnel entretien crèche	63 500 €			
TOTAL	133 400 €	TOTAL	133 400 €	100.00%



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté en séance,
- **SOLLICITE** de la Haut-Jura Arcade Communauté une subvention en fonctionnement de 66 687 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 109	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie, POUSSIN Virginie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
18 présents	
5 excusées avec pouvoir	
2 excusées sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 23	
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Ouverture de crédits d'investissement 2024 - budget principal	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire expose :

Le budget primitif 2024 sera présenté au vote de l'assemblée au cours de la 1ère quinzaine d'avril 2024. A partir du 1er janvier et jusqu'au vote du budget 2024, l'exécutif de la commune pourra mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et engager, liquider, mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget global de l'année 2023.

De même, sur délibération, il peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2023, non compris le remboursement de la dette en application des dispositions de l'article L1612-1 du CGCT.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ENGAGE, LIQUIDE et MANDATE** les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget global de l'exercice 2023, non compris le remboursement de la dette, selon la répartition suivante :

- Budget principal

Chapitres		Crédits ouverts en 2023	25%
20	Immobilisations incorporelles	42 720.00	10 680.00
204	Subventions d'équipement versées	151 120.00	37 780.00
21	Immobilisations corporelles	3 216 894.00	804 223.50
23	Immobilisations en cours	4 684 534.37	1 171 133.59
	TOTAL	8 095 268.37	2 023 817.09

- Budget annexe Eau

Chapitres		Crédits ouverts en 2023	25%
23	Immobilisations en cours	1 512 144.07	378 036.01

- Budget annexe Chaufferie Bois

Chapitres		Crédits ouverts en 2023	25%
21	Immobilisations corporelles	28 000.00	7 000.00
23	Immobilisations en cours	3 571 971.00	892 992.75
	TOTAL	3 599 971.00	899 992.75

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 110	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 32</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 18 présents</p> <p>5 excusées avec pouvoir</p> <p>2 excusées sans pouvoir</p> <p>7 absents</p> <p>Nombre de votants : 23</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEUR), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX)</p> <p><u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Date de convocation : 06/12/2023	
<p><u>Objets</u> : Décisions Modificatives – budget chaufferie</p>	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ</p>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'après le vote du budget primitif, il est nécessaire d'effectuer les réajustements suivants :

- Augmentation des crédits pour les intérêts des emprunts de 1884 €, alimentée par la vente de chaleur

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 884,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 884,00 €	0,00 €	0,00 €
R-706 : Prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 884,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 884,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 884,00 €	0,00 €	1 884,00 €
Total Général		1 884,00 €		1 884,00 €

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions modificatives ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 039-200060051-20231212-2023_110-DE



La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 111	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie, POUSSIN Virginie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
18 présents	
5 excusées avec pouvoir	
2 excusées sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 23	
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Subvention complémentaire et exceptionnelle pour les Scènes du Jura	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire et M. Villedieu indiquent que notre partenaire culturel Les Scènes du Jura sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention complémentaire. La commune des Hauts de Bienne est liée par convention aux Scènes du Jura depuis de nombreuses années. La convention en cours va jusqu'en 2024 inclus.

Le monde de la culture a subi de plein fouet deux crises consécutives, la COVID 19 puis les vagues d'augmentation dues aux différents conflits récents. Déjà très affaiblis par la première attaque, les prestataires de spectacles vivants ont, pour au moins la moitié (chiffre du ministère de la Culture), déposé le bilan et cessé toutes activités entre 2021 et 2022. Les Scènes du Jura n'ont pas échappé à ces difficultés. Afin de sauver cette structure, la seule du Jura labélisée Scène Nationale, une conférence des financeurs a été réunie en 2023. L'ensemble des participants a validé le principe de soutenir les Scènes du Jura par une revalorisation de l'aide de chacun à hauteur de 6%. L'Etat, la Région, le Département et les collectivités locales sont solidaires.

Pour la commune des Hauts de Bienne l'effort demandé est donc de 744 € pour 2023 (6% de 12 400.00 €, montant de notre contribution conventionnée). Cette subvention exceptionnelle peut être prise sur le budget subvention.



Après avoir entendu M. le Maire et M. Villedieu, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'attribution d'une subvention complémentaire aux Scènes du Jura de 744.00 € pour l'année 2023 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à engager celle-ci ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 112	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie, POUSSIN Virginie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
18 présents	
5 excusées avec pouvoir	
2 excusées sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 23	
Date de convocation : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Signature de l'avenant 2023-2024 pour la convention auprès de Côté Cour	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire indique que depuis de nombreuses années, Côté Cour est le partenaire culture de la commune des Hauts de Bienne pour les spectacles organisés au sein des écoles de la ville. Une convention a été établie pour une durée de 3 saisons. Comme indiqué dans l'article 5 de celle-ci, un avenant est à signer chaque année afin de préciser le montant de l'aide financière. Pour cette année, l'avenant stipule que Côté Cour présentera quatre spectacles pour la saison 23/24 pour un coût de 4000,00 euros. La convention initiale et l'avenant 2023/24 sont joints à la présente de façon dématérialisée.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** l'avenant 2023-2024 de la convention liant Côté Cour à la commune des Hauts de Bienne ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant 2023/24 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à engager la dépense de 4'000 €.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 113	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie, POUSSIN Virginie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
18 présents	
5 excusées avec pouvoir	
2 excusées sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 23	
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : DETR - Rénovation de l'entrée de l'école élémentaire du Centre	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire expose :

La commune des Hauts de Bienne est éligible à la DETR 2024. À ce titre, plusieurs dossiers peuvent rentrer dans les diverses catégories d'opérations prioritaires. Lors du dernier conseil municipal en date du 16 novembre 2023, les élus ont délibéré sur le principe de présenter un certain nombre de dossiers au titre de la DETR, il s'agit aujourd'hui de valider le plan de financement et les demandes de subventions ad hoc concernant ce dossier (délibération n°2023-095).

Il est proposé de présenter le dossier au titre de l'entretien des bâtiments scolaires, notamment la rénovation de locaux dégradés :

- Groupe scolaire du Centre : Rénovation de l'entrée de l'école et de la cage d'escalier de l'élémentaire du Centre au 110 Rue de la République.

Ces dossiers sont susceptibles d'être subventionnés à hauteur de 30%

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant en € HT		Montant en € HT	%
1/ Réfection de l'entrée de l'école élémentaire du Centre :		DETR	5'112.80 €	30
Rénovation cage d'escalier	8'439.40 €	Communes des Hauts de Bienne	11'930.00 €	70
Rénovation Sas palier 1	8'603.40 €			
Total	17'042,80€	total	17'042,80€	100

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER** les travaux à effectuer au titre des bâtiments scolaires ;
- **APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- **SOLLICITER** de la DETR d'un montant de 5'112.80 € ;
- **SOLLICITER** une autorisation de préfinancement ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 114	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 32</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 18 présents</p> <p>5 excusées avec pouvoir</p> <p>2 excusées sans pouvoir</p> <p>7 absents</p> <p>Nombre de votants : 23</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX)</p> <p><u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
Date de convocation : 06/12/2023	
<p><u>Objets</u> : DETR - Actualisation du dossier de Création d'un appartement à la Cité Administrative</p>	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ</p>

M. le Maire expose :

Le conseil municipal avait validé la création d'un appartement à la Cité Administrative lors du conseil du 16 février 2021 (délibération n°2021/12).

L'estimation des travaux a été modifiée, ce qui engendre une modification du plan de financement.

En effet, la totalité des travaux qui était de 140'075 € HT passe à 160'081 € HT. Le dossier est réactualisé avec une aide à hauteur de 30%, suivant le règlement 2024 de la DETR. Ainsi, la subvention sollicitée est de 48'240 €. Le plan de financement actualisé est celui-ci :

Dépenses		Recettes		
	Montant en € HT		Montant en € HT	%
Création de l'appartement à la Cité Administrative :		DETR	48'240 €	30%
Montant des Travaux	148'890 €	Communes des Hauts de Bienne	112'561 €	70%
Honoraires d'étude	11'911 €			
Total	160'801 €	Total	160'801 €	100%

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 039-200060051-20231212-2023_114-DE



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **CONFIRME** le programme ;
- **VALIDE** le nouveau plan de financement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter les financeurs potentiels ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 115	
<p>Nombre de délégués titulaires en exercice : 32</p> <p>Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 18 présents</p> <p>5 excusées avec pouvoir</p> <p>2 excusées sans pouvoir</p> <p>7 absents</p> <p>Nombre de votants : 23</p>	<p><u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie</p> <p><u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX)</p> <p><u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie, POUSSIN Virginie</p> <p><u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle</p>
<p><u>Date de convocation</u> : 06/12/2023</p>	
<p><u>Objets</u> : Fonds vert - Ingénierie pour la Maison Jobez</p>	<p><u>Président de séance</u> : Laurent PETIT</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ</p>

M. le Maire indique que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Ville a acquis la Maison Jobez (123 rue de la République). Le but de cette opération est de créer des plateaux aménageables en vue d'attirer des porteurs de projet. Pour cela, une proposition de maîtrise d'œuvre a été réalisée par SICA. Le montant prévisionnel de la maîtrise d'œuvre de 36 300 euros HT.

Cette opération est éligible au Fonds Vert Ingénierie jusqu'au stade d'avant-projet sommaire (APS), soit une dépense subventionnable de 6316,20 € HT. Le montant de l'aide demandée dans le cadre du Fonds Vert Ingénierie est de 5052,96€ soit 80% de la dépense subventionnable.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépense Prévisionnelle HT		Recettes Prévisionnelles HT	
Maîtrise d'œuvre SICA jusqu'au stade d'avant-projet sommaire (APS)	6316,20 € HT	Fonds Vert Ingénierie (80% de la dépense subventionnable)	5052,96 € HT
		Autofinancement	1263,24 € HT
TOTAL des Dépenses	6316,20 € HT	TOTAL des Recettes	6316,20 € HT



Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le plan de financement pour la maîtrise d'œuvre de la Maison Jobez ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour solliciter les crédits correspondants au titre du Fonds Verts Ingénierie ;
- **PREND** note que les crédits correspondants seront inscrits au BP du budget général 2024 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 116	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
19 présents	
5 excusées avec pouvoir	
1 excusée sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 24	
Date de convocation : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Prolongation de la gestion du service d'eau potable par Délégation de Service Public (DSP)	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire expose :

Lors du conseil municipal du 16 novembre 2023, le conseil a choisi de renouveler sa Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion de l'eau potable (délibération n° 2023/096). Afin de mettre en place le renouvellement du service, avec notamment la mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence, il est nécessaire de prolonger la DSP actuelle dans les mêmes conditions que le contrat initial.

M. le Maire propose donc de prolonger par avenant pour une durée de 5 mois la Délégation de Service Public actuelle avec SUEZ dans les conditions du contrat initial. Un deuxième avenant sera réalisé pour solder le contrat actuel.

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la prolongation de la DSP actuelle ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer un avenant pour la prolongation de 5 mois avec SUEZ.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 117	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 19 présents	
5 excusées avec pouvoir	
1 excusée sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Convention de délégation d'organisation et de financement de l'accompagnateur dans les transports scolaires de la Mouille	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire expose :

l'Unité Territoriale du Jura de la Direction des Mobilités et Infrastructures de la Région Bourgogne Franche-Comté a fait parvenir à la commune déléguée de la Mouille la convention concernant le financement de l'accompagnateur dans les transports scolaires.

La mise en place de l'accompagnement est déléguée à la collectivité avec une prise en charge du coût à hauteur de 50% par le Conseil régional. Cette convention de délégation définit les modalités d'organisation et de financement de la mise en place d'un accompagnement dans les cars assurant le transport scolaire des élèves d'âge préscolaire (inférieur à 6 ans).

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention de délégation d'organisation et de financement jointe à la présente ;
- **AUTORISE** M. le Maire à la signer, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 118	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32 Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir : 19 présents 5 excusées avec pouvoir 1 excusée sans pouvoir 7 absents Nombre de votants : 24	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2020-002 du 10 juin 2020.

➤ SERVICE IMMOBILIER

- Signature d'un bail de location de garage au profit de Michel JOURDAN à compter du 1er décembre 2023, pour le garage n°1 de 13 m2 situé au 1 bis, rue Gambetta, HAUTS DE BIENNE : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 40 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3ème trimestre de l'année précédant la révision.
- Signature d'un bail de location de garage au profit de M. ABBA Romain à compter du 1er décembre 2023, pour le garage n°7 de 13 m2 situé au 1 bis, rue Gambetta, HAUTS DE BIENNE : la location est consentie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un loyer mensuel de 40 €. Le loyer sera révisable chaque année selon l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE au 3ème trimestre de l'année précédant la révision.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de ce compte-rendu.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 119	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
19 présents	
5 excusées avec pouvoir	
1 excusée sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Renouvellement du projet de l'Espace de Vie Sociale (EVS)	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

Considérant la circulaire C_2012_AVS_Juin2012 concernant l'animation de la vie sociale ;
Considérant la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2019 portant sur la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) ;
Considérant la délibération n°2022 / 105B du Conseil Municipal du 17 novembre 2022 portant sur la Convention Territoriale Globale, CTG ;

En l'absence de Mme Laroche, M. le Maire demande à Mme Riallan, Directrice Générale des Services, de présenter ce point.

Mme Riallan rappelle qu'un Espace de Vie Sociale a vu le jour à Morez le 01/01/2019 suite à la modification du cadre de fonctionnement de l'ancienne MSAP, située au 23 avenue de la Libération à Morez. Cette MSAP s'était transformée en deux dispositifs : un espace France Services et un Espace de Vie Sociale. Ce dernier a été soutenu par la CAF du Jura. Pour mémoire, un Espace de Vie Sociale, est une structure de proximité agréée par la Caf du Jura qui est un compromis entre une animation locale et un centre social. Cela permet à des collectivités de dimensions moyennes en milieu rural de posséder un équipement social où les habitants peuvent être acteurs. Un EVS touche tous les publics à minima les familles, les enfants et les jeunes. Il développe prioritairement des actions collectives permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers

Sous réserve de cet agrément, la CAF du Jura s'engage par convention à financer 60% du fonctionnement de la structure avec un plafond maximum. Le premier agrément se terminant 31 décembre 2023, il doit donc être renouvelé pour la période 2024-2026, (pour un alignement des dates de convention CTG). Un budget annuel prévisionnel est annexé.

A l'initiative de ses adhérents et des associations partenaires (Le Rebond Créactif, l'Épicerie de la Die, Les Restos du Cœur), l'équipe technique du pôle social a donc coordonné l'évaluation du premier projet et proposé la rédaction d'un nouveau projet d'animation sociale en priorisant quatre axes pour ses actions :

- Soutenir la fonction parentale
- Favoriser les chaînes de solidarité et l'économie durable
- Favoriser les actions citoyennes et favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- Soutenir les liens intergénérationnels et le partage

Après avoir entendu M. le Maire et Mme Riallan, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le renouvellement d'un Espace de Vie Sociale (EVS) dans les locaux communaux sis au 23 avenue de la Libération ;
- **VALIDE** le budget prévisionnel de l'EVS, joint à la présente ;
- **SOLLICITE** les subventions auprès des divers partenaires (CAF du Jura, Conseil Départemental du Jura, ...) ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la CAF du Jura dans le cadre du renouvellement de cet agrément d'EVS, jointe à la présente ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 20/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 120	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
19 présents	
5 excusées avec pouvoir	
1 excusée sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Changement de taux contrat d'assurance du personnel	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire rappelle que le contrat d'assurance statutaire du personnel, souscrit auprès de RELYENS, couvre les absences pour maladie ordinaire – congés de longue maladie et longue durée – accident du travail et décès des agents. L'assureur a constaté une dégradation de notre contrat, des durées d'absences plus longues chez les agents les plus âgés et des dossiers 'lourds' pour lesquels les remboursements sont importants.

La cotisation actuelle est de 6.29% de la masse salariale pour un taux de remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100% du traitement de base, avec 15 jours de franchise.

L'année de référence pour l'actualisation du taux de cotisation est l'année 2022. Plusieurs agents étaient à cette période en congés de longue maladie et longue durée, impactant fortement notre contrat.

Afin de conserver la couverture des salaires, l'assureur propose deux alternatives tarifaires pour l'année 2024 :

- Proposition N°1 : Conservation des mêmes garanties de remboursement – IJ à 100 % avec un taux de 7.86%
 - o 5 dossiers prévus en 2024
 - o Prévision remboursement 43 500 €
 - o Cotisation prévue 51 000 €

- Proposition N°2 : Remboursement des IJ sur la base de 90% du traitement avec un taux de 6.48%

- o 5 dossiers prévus en 2024
- o Prévision remboursement 39 100 €
- o Cotisation prévue 42 000 €

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec **2 ABSTENTIONS** dont un pouvoir (M. Luzerne + pouvoir de Mme Pinard) :

- **VALIDE** la proposition n° 2 – remboursement sur la base de 90% des IJ avec un taux de cotisation de 6.48% ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au contrat joint à la présente.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 121	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
19 présents	
5 excusées avec pouvoir	
1 excusée sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Installations de panneaux photovoltaïques sur le toit des chaufferies bois de Morez Centre et du Puits	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire expose :

La commune des Hauts de Bienne est en train de finaliser la construction d'une chaufferie bois reliant 15 bâtiments, dont 10 communaux et intercommunaux. Ce projet est le fruit de 6 années d'engagement de la collectivité et plus largement de la Communauté de Communes avec le programme TEPOS (Territoires à énergies positives).

Ce projet permet à la commune, au vu de la complexité du contexte énergétique actuel, de maîtriser les coûts énergétiques de ses bâtiments en se chauffant avec du bois local. Ce n'est pas tout, dans une optique plus globale de respect de l'Ambition 2030 menée par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, la commune a mené à bien ce projet afin de réduire ses émissions de CO2. De ce fait, il semblait opportun pour elle d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de ce bâtiment, compte tenu de l'exposition de la toiture et des besoins électriques liés aux installations de la chaufferie.

Le projet est d'installer 32 panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 14kWc qui auront pour objectif une production annuelle de 13 MWh. Ces panneaux alimenteront, en autoconsommation, la grande majorité des besoins électriques de la chaufferie bois.

Dans le même temps la commune souhaite installer sur la chaufferie du Puits, construite en 2010, 24 panneaux photovoltaïques pour une puissance de 9 kW avec pour objectif la production d'énergie annuelle de 10 MWh.

Coût du projet

Postes de dépenses (par nature)	Montant HT
Mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture sur la chaufferie bois Morez Centre	28'000,00 €
Mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture sur la chaufferie bois Morez quartier du Puits	18'590,00 €
TOTAL Général	46'590,00 €

Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat (DETR-DSIL-FNADT)	Sollicité	13'977,00 €	30 %
Autofinancement		32'613,00 €	70 %
Coût HT PRÉVISIONNEL		46'590,00 €	

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** le programme sur les 2 chaufferies ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-avant ;
- **SOLLICITE** de la DETR d'un montant de 13'977 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT

COMMUNE DES HAUTS DE BIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023 / 122	
Nombre de délégués titulaires en exercice : 32	<u>Ont assisté à la séance</u> : PETIT Laurent, DELACROIX Claude, CHHIV-TEP Chey-Rithy, VILLEDIEU Florent, LAMY-AU-ROUSSEAU Eric, PARIS Eric, BOIVIN Christiane, CAMELIN Christian, KURT Muzzafer, BUSSOD Frédéric, GAY André, DANREZ Michel, LUZERNE Sylvain, CRESTIN-BILLET Catherine, BUHR Nathalie, BUFFARD François, CALDAS Roger, BOCQUET Sylvie, POUSSIN Virginie <u>Excusés avec pouvoir</u> : LAROCHE Jacqueline (pouvoir à Laurent PETIT), ANAYA Laurence (pouvoir à Eric LAMY-AU-ROUSSEAU), LACROIX Elisabeth (pouvoir à Florent VILLEDIEU), PINARD Isabelle (pouvoir à Sylvain LUZERNE), DA CUNHA Isabel (pouvoir à Claude DELACROIX) <u>Excusée sans pouvoir</u> : MILLET Nathalie <u>Absents</u> : OTRIO Roseline, THEVENIN Gérard, BEAUD Sylvie, MOUTA Manuel, CHAVERIAT Christophe, LEDRU Aurélie, CHIARI Emmanuelle
Nombre de délégués, ayant droit de vote, présents, excusés avec pouvoir :	
19 présents	
5 excusées avec pouvoir	
1 excusée sans pouvoir	
7 absents	
Nombre de votants : 24	
<u>Date de convocation</u> : 06/12/2023	
<u>Objets</u> : Mutualisation des prix de la chaleur des chaufferies de Morez	<u>Président de séance</u> : Laurent PETIT <u>Secrétaire de séance</u> : Michel DANREZ

M. le Maire indique que depuis 2010, la commune facture aux différents établissements raccordés à la chaufferie Bois du Puits un prix de chaleur. Ce prix de chaleur est décomposé en deux parties, le R1 pour la partie consommation et le R2 pour la partie abonnement. Le R1 et le R2 sont calculés selon les dépenses de la chaufferie de l'année n-1.

Il est proposé au conseil municipal, suite à la construction de la nouvelle chaufferie, de réfléchir à une mutualisation des prix entre la chaufferie du Puits et la chaufferie du Centre. L'intérêt étant que, cette mutualisation permettra une baisse de prix pour les établissements raccordés à la chaufferie du Puits et une simplification de la facturation avec un seul prix.

Sachant que les prix proposés aux nouveaux raccordés ont pris en compte une mutualisation des tarifs.

Les différents tarifs sont présentés ci-dessous :

	TARIF 2023	Proposition TARIF 2024
CHAUFFERIE BOIS (Budget annexe)	2022/23	2023/24
Tarif de vente des bois communaux a la chaufferie	35 € / tonne	50 € / tonne
<i>Coefficient R1 - Puits</i>	55,28 € HT/MWh	66,2 € HT/MWh
élément calculé à partir des prix du bois et du gaz s'appliquant sur la consommation d'énergie	1749,74 MWh délivrés	1818 MWh estimés
<i>Coefficient R2 - Puits</i>	76,36 € HT/kW/AN	43,3 € HT/kW/AN
élément calculé sur les charges de gestion de la chaufferie s'appliquant sur la puissance de raccordement	981 kW souscrits	1181 kW souscrits
<i>Coefficient R1 - Centre</i>	-	56,7 € HT/MWh
élément calculé à partir des prix du bois et du gaz s'appliquant sur la consommation d'énergie	-	5303 MWh estimés
<i>Coefficient R2 - Centre</i>	-	48,8 € HT/kW/AN
élément calculé sur les charges de gestion de la chaufferie s'appliquant sur la puissance de raccordement	-	3222 kW souscrits
Uniformisation du prix de la chaleur		
<i>Coefficient R1 - Uniformisé</i>	-	59,2 € HT/MWh
élément calculé à partir des prix du bois et du gaz s'appliquant sur la consommation d'énergie	-	
<i>Coefficient R2 - Uniformisé</i>	-	47,3 € HT/kW/AN
élément calculé sur les charges de gestion de la chaufferie s'appliquant sur la puissance de raccordement	-	

Suite à l'acceptation ou non de cette mutualisation, les tarifs à appliquer seront proposés au vote dans un point suivant (délibération n°2023-131).

Après avoir entendu M. le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mutualisation du prix de la chaleur entre la chaufferie du Puits et la chaufferie du Centre-ville.

La présente délibération est rendue exécutoire du fait de sa transmission électronique en sous-préfecture le 19/12/2023

AFFICHÉE, le 20/12/2023
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

SIGNÉ

Laurent PETIT